



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE
21 JUIN 2018**

Le 21 juin 2018, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n° 2018-012 du 21 juin 2018 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris ;
- Décision n°2018-013 du 21 juin 2018 portant modification de l'annexe du dossier des exigences techniques.